

LATOMUS

Recommandations aux auteurs

(mises à jour : 14 décembre 2021)

I. GENERALITES

1. *Latomus* publie des travaux rédigés en français, allemand, anglais, espagnol ou italien (parfois en latin). Les auteurs, dans leurs échanges avec la rédaction, peuvent utiliser n'importe laquelle de ces langues.
2. Les auteurs sont priés de soumettre leurs travaux à la rédaction par voie électronique :
 - à Emmanuel DUPRAZ pour les monographies destinées à la Collection :
< latomus.collection@gmail.com > ;
 - à Philippe DESY pour les articles à paraître dans la Revue :
<latomus.revue@gmail.com> ;
 - à Marc DOMINICY, pour les recensions et les notes et discussions à paraître dans la Revue :
< Marc.Dominicy@ulb.be >.

Les documents seront saisis à l'aide du logiciel « Word » et transmis sous deux formats, « doc(x) » et « pdf ». Un résumé (150 mots au maximum) des monographies et des articles sera joint. Les auteurs qui rédigent dans une langue autre que leur langue maternelle sont invités à soumettre leurs textes à un locuteur natif (« native speaker ») avant l'envoi à la rédaction.

3. Sauf cas exceptionnel admis par la rédaction, les articles seront limités (espaces et notes comprises) à 70.000 signes, et les notes et discussions à 17.500 signes. Les auteurs sont invités à ne pas multiplier les renvois bibliographiques. Seuls seront mentionnés les travaux effectivement discutés dans la contribution.
4. Des illustrations ne seront insérées dans les monographies ou les articles qu'en cas de nécessité. Les auteurs auront préalablement requis une autorisation de reproduction auprès des détenteurs éventuels des droits. Les figures ne seront pas intégrées dans le texte, mais fournies séparément, sous forme de clichés noir et blanc, format « jpeg », 300 dpi. Elles seront numérotées. Les auteurs indiqueront les endroits du texte où ils souhaitent qu'elles soient insérées. Les légendes des illustrations seront rassemblées à la fin de la contribution.
5. Après un premier examen, la rédaction soumettra les contributions à une expertise externe (« blind peer review »). Les auteurs sont donc priés de fournir une version aussi anonyme que possible de leur texte.
6. Les auteurs veilleront à la correction de la langue, en particulier à l'orthographe, ainsi qu'à la cohérence de la présentation. Ils respecteront les normes typographiques en vigueur dans la langue de rédaction (notamment en ce qui concerne les types d'apostrophe ou de guillemets, ainsi que les usages en matière de ponctuation dans le voisinage d'un appel de note). Lors de la saisie à l'aide du logiciel « Word », ils définiront la langue du document dans le menu « Outils ».
7. Il sera fait usage exclusivement de polices de caractères « Unicode », y compris pour les séquences en grec. On sera attentif aux signes spéciaux (accents, tildes, caractères propres aux langues slaves, etc.) ; en français, les majuscules seront accentuées (p. ex., États-Unis, Moyen Âge).
8. Pour les citations de sources latines de l'Antiquité et du Moyen Âge, on utilisera les italiques, sans guillemets ; on remplacera « j / J » par « i / I » et « v » par « u », mais on conservera

partout « V » (p. ex., *iuventus, Vergilius*). Les citations de sources grecques seront saisies en romaines, sans guillemets. Dans les transcriptions des textes épigraphiques, les signes diacritiques apparaîtront en romaines : *D(is) [M(anibus)]*.

9. Pour les citations de travaux modernes (aussi en latin ou en grec, à partir de la Renaissance), on utilisera les romaines, entre guillemets.
10. Lorsqu'une traduction est insérée, le nom du traducteur sera mentionné s'il ne s'agit pas de l'auteur de la contribution. Mais il est loisible de remplacer cette indication par « (trad. CUF) » ou par « (transl. LCL) ».

II. MONOGRAPHIES, ARTICLES, NOTES ET DISCUSSIONS

11. Les renvois aux sources latines ou grecques se font dans le texte ou dans les notes infrapaginales ; les renvois aux travaux modernes exclusivement dans les notes. Dans les notes, les noms des auteurs anciens ou modernes sont signalés par l'emploi de petites capitales.
12. Dans les références aux sources, les noms des auteurs et les titres des œuvres seront en principe abrégés. Les auteurs se tiendront rigoureusement au système de présentation qu'ils auront choisi en s'inspirant des exemples qui suivent.

JUV. VI, 53-59 ou 6, 53-59 ou 6,53-59 ou 6.53-59.

DION. HAL., *Ant.* II, 3, 4 ou 2, 3, 4 ou 2,3,4 ou 2.3.4.

ENN., fr. 33 Vahlen.

CIL XIII 8553 ou XIII, 8553 ou 13, 8553 ou 13.8553.

AE 1932 27 ou 1932, 27 ou 1932.27.

Si ces références sont insérées dans le texte, les noms abrégés ne seront pas notés à l'aide de petites capitales : Juv., Dion. Hal. ou Enn.

13. Dans les références à des travaux modernes, on s'inspirera des exemples qui suivent.

ANDRE (1974), p. XVI.

CAMBIER (1963b), p. 92-93.

EDWARDS (1992).

HOMBERT & PREAUX (1946), part. p. 91.

WEYNAND (1909), col. 2580-2581.

14. À la fin de la contribution, une annexe bibliographique fournira les références des travaux modernes cités dans les notes. Les prénoms des auteurs seront abrégés au moyen de la seule initiale (sans accent). Les titres des articles seront suivis de la préposition latine « in », quelle que soit la langue de la contribution. Les titres des revues seront abrégés selon les usages en vigueur dans l'*Année Philologique*. Les villes d'édition seront désignées soit dans la langue de la contribution (p. ex., en français, Cologne, Londres, Naples, Saragosse), soit dans les langues des pays où se trouvent les villes (p. ex., Köln, London, Napoli, Zaragoza). Les maisons d'édition ne seront jamais mentionnées, les collections seulement dans les cas où cette précision paraît indispensable (p. ex. dans le cas des grandes collections de textes, pour lesquelles on utilisera les abréviations suivantes : BT, CUF, LCL, OCT). Pour les articles, la pagination complète sera signalée, précédée de l'abréviation simple « p. ». On s'inspirera des exemples qui suivent.

J. ANDRE (1974), *Apicius. L'art culinaire*. Texte établi par J. A., Paris (CUF).

G. CAMBIER (1963a), *En lisant les Scholia* in P. Ovidi Nasonis *Ibin d'A. La Penna*, in *RCCM* 5, p. 383-385.

— (1963b), *Louis Barré, traducteur de Valérius Flaccus*, in *Latomus* 22, p. 91-96.

M. J. EDWARDS (1992), *Apples, Blood and Flowers: Sapphic Bridal Imagery in Catullus*, in C. DEROUX (ed.), *Studies in Latin Literature and Roman History*, VI, Bruxelles, p. 181-203.

- G. GALIMBERTI BIFFINO (1999), *Le personnage de Néron dans l'Ottavia d'Alfieri*, in J.-M. CROISILLE *et al.* (ed.), *Neronia V. Néron : histoire et légende. Actes du V^e Colloque international de la SIEN (Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, 2-6 novembre 1994)*, Bruxelles, p. 253-266.
- M. HOMBERT & C. PREAUX (1946), *À propos des chances de survie dans l'Empire romain*, in *Latomus* 5, p. 91-97.
- W. LIEBENAM (1900), *Städteverwaltung im römischen Kaiserreiche*, Leipzig [réimpr. Amsterdam, 1967].
- J. C. ROLFE & K. R. BRADLEY (1914), *Suetonius. Volume I. Lives of the Caesars. Julius. Augustus. Tiberius. Gaius. Caligula*. Translated by J. C. R. Introduction by K. R. B., Cambridge, Mass. (LCL) [réimpr. 1997].
- R. SYME (1967), *La révolution romaine*. Traduit de l'anglais par R. STUVERAS, Paris.
- F. TIETZE (1942), art. *humus*, in *ThLL* 6, col. 3121-3126.
- R. WEYNAND (1909), art. *Flavius*. (77), in *RE* VI.2, col. 2541-2596.

III. COMPTES RENDUS

15. Les comptes rendus ne présenteront des sauts de paragraphe (sans alinéa) que dans les cas où ceux-ci sont absolument nécessaires à la clarté de l'exposé.
16. Les comptes rendus ne comporteront ni notes infrapaginales, ni annexe bibliographique. Les éventuelles références bibliographiques seront insérées dans le texte. On s'inspirera des exemples qui suivent.
- G. Cambier, *En lisant les Scholia* in P. Ovidi Nasonis Ibin d'A. *La Penna*, in *RCCM* 5, 1963, p. 383-385.
- G. Galimberti Biffino, *Le personnage de Néron dans l'Ottavia d'Alfieri*, in J.-M. Croisille *et al.* (ed.), *Neronia V. Néron : histoire et légende. Actes du V^e Colloque international de la SIEN (Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, 2-6 novembre 1994)*, Bruxelles, 1999, p. 253-266.
17. Les auteurs de comptes rendus sont priés de soumettre leur recension (max. 13 000 signes, espaces comprises) dans les six mois qui suivent la réception de l'ouvrage. Leur texte sera précédé de la description de l'ouvrage établie par la rédaction, telle qu'elle leur aura été communiquée.
18. Dans les comptes rendus, on mentionnera systématiquement le nom complet de l'auteur recensé (éventuellement précédé de l'initiale de son prénom) : « J. Dupont pense que... » ou « Dupont pense que... » — et non « JD », « J.D. » ou « D. ». Le nom peut être remplacé par l'expression « l'auteur », qui ne sera pas abrégée : « l'auteur pense que... » — et non « l'a. » ou « l'A. pense que... ».

IV. TIRES A PART ELECTRONIQUES

29. Les auteurs d'articles, de notes et de discussions, ainsi que de comptes rendus, recevront une version « pdf » de leur contribution. Pendant les trois années qui suivent la parution, ils sont instamment priés de limiter la diffusion du « pdf » fourni par la rédaction à quelques correspondants privés (à l'exclusion de plate-formes comme « academia.edu »). Toutefois, conformément aux dispositions en vigueur en Belgique, la version « post-print » de leur contribution (c.-à-d. le document accepté par la rédaction au terme de la procédure, non formaté par l'imprimeur) pourra être mis en ligne douze mois après la date de l'acceptation définitive par la rédaction. Après le délai de trois années, la diffusion du « pdf » est libre.